

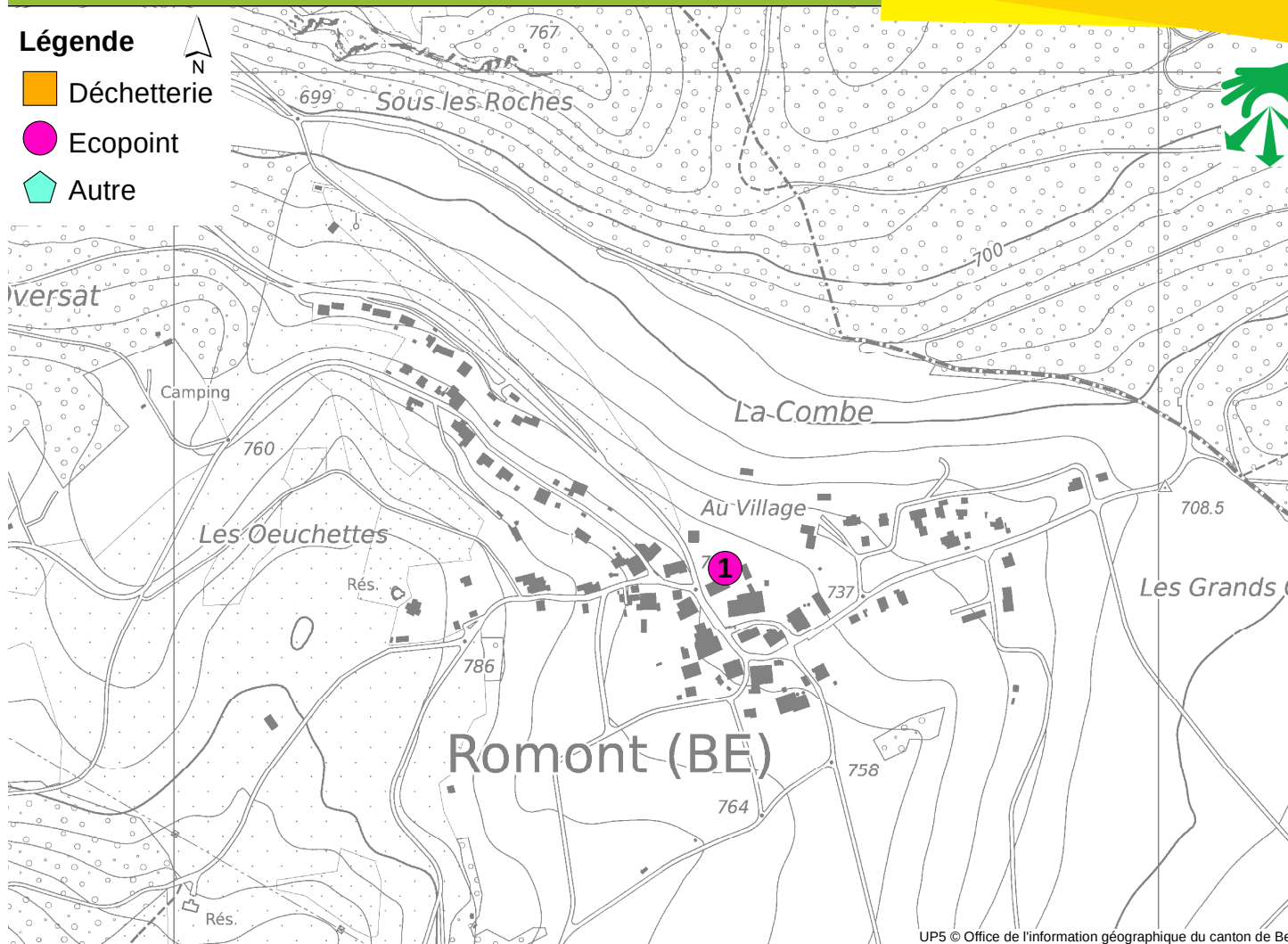


MEMO Déchets 2017

**Conservez-moi:
je suis votre
guide des déchets !**

Légende

-  Déchetterie
-  Ecopoint
-  Autre



UP5 © Office de l'information géographique du canton de Berne

Le nouveau guide de la gestion de vos déchets



Romont (BE)



Infos générales



Mon réflexe

Quand je fais mes achats...

- j'en profite pour ramener au(x) magasin(s) où je me rends, tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées en fonction de leur bilan écologique (économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables...)
- autant que possible, je laisse sur place les emballages de mes achats.

Ma contribution financière

Le principe de causalité est appliqué pour le financement (principe du pollueur-payeur). Ce qui veut dire que le coût d'élimination des déchets incombe à leur détenteur. C'est pour cette raison que le prélèvement des taxes ou des émoluments qui assurent l'équilibre de la tâche, doit être aussi proportionnel que possible.

Mon ÉCOPPOINT (voir plan)

1 - Parking communal : voir plan, récolte de alu, boîtes de conserve, huiles, verre, textiles et chaussures

Ma déchetterie

Une déchetterie intercommunale au service de la population tous les samedis de 9h00 à 12h00 chez Celtor à Tavannes. L'accès gratuit à la déchetterie est réservé exclusivement aux habitants du périmètre Celtor. Celtor accepte de nombreux déchets dont les quantités déposées sont limitées à un max de 2m3 par week-end (le coffre d'un véhicule break, par exemple).

Contact et infos

Administration municipale

Commune de Romont

Route Principale 1

Romont

032 377 17 07

commune@romont.net

www.romont.net

Responsable du dicastère

Schenk Jean-Luc

Rue du Quart Derrière 15

2538 Romont

079 316 31 53

schenkjean-luc@hotmail.com

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets:

Info déchets Celtor

032 481 42 62 (tarif normal)

www.memodechets.ch



**Avec l'app mobile
MEMODéchets
la gestion des déchets
est encore plus simple!**

2017 Romont (BE)

JANVIER-JUIN

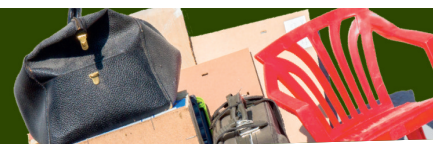


Début des tournées : 07h00

janvier	février	mars	avril	mai	juin
L				1	
M				2	
M	1	1		3	
J	2	2		4	1
V	3 	3 		5 	2 
S	4	4	1	6	3
D 1	5	5	2	7	4
L 2	6	6	3	8	5
M 3	7	7 	4	9	6
M 4	8	8	5	10	7
J 5	9	9	6	11 	8
V 6 	10	10	7	12 	9 
S 7	11	11	8	13	10
D 8	12	12	9	14	11
L 9	13	13	10	15	12
M 10 	14	14	11	16	13
M 11	15	15	12	17	14
J 12	16	16	13 	18	15
V 13	17 	17 	14	19 	16 
S 14	18	18	15	20	17
D 15	19	19	16	21	18
L 16	20	20	17	22	19
M 17	21	21 	18	23	20 
M 18	22	22	19	24	21
J 19	23 	23	20	25	22
V 20 	24	24	21	26 	23 
S 21	25	25	22	27	24
D 22	26	26	23	28	25
L 23	27	27	24	29	26
M 24 	28	28	25	30 	27
M 25		29	26	31	28
J 26		30	27		29
V 27		31 	28 		30 
S 28			29		
D 29			30		
L 30					
M 31					

2017 Romont (BE)

JUILLET-DÉCEMBRE



Début des tournées : 07h00

juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
L					
M	1				
M	2			1	
J	3			2	
V	4	1		3	1
S 1	5	2		4	2
D 2	6	3	1	5	3
L 3	7	4	2	6	4
M 4	8	5	3	7	5
M 5	9	6	4	8	6
J 6	10	7	5	9	7
V 7	11	8	6	10	8
S 8	12	9	7	11	9
D 9	13	10	8	12	10
L 10	14	11	9	13	11
M 11	15	12	10	14	12
M 12	16	13	11	15	13
J 13	17	14	12	16	14
V 14	18	15	13	17	15
S 15	19	16	14	18	16
D 16	20	17	15	19	17
L 17	21	18	16	20	18
M 18	22	19	17	21	19
M 19	23	20	18	22	20
J 20	24	21	19	23	21
V 21	25	22	20	24	22
S 22	26	23	21	25	23
D 23	27	24	22	26	24
L 24	28	25	23	27	25
M 25	29	26	24	28	26
M 26	30	27	25	29	27
J 27	31	28	26	30	28
V 28		29	27		29
S 29		30	28		30
D 30			29		31
L 31			30		
M			31		

Comment gérer vos déchets ?



Ordures ménagères sacs Celtaor

Les déchets ménagers doivent être déposés uniquement avec des sacs Celtaor taxés dans les conteneurs semi-enterrés se situant sur le parking communal. Les sacs peuvent être achetés à la commune ou dans les commerces du JB.



Déchets compostables ménagers

Sur les points officiels, SACS BIODEGRADABLES REFUSÉS. Branches max. Ø 12 cm, long. 2 m, fagots ficelés Ø 50 cm. ADMIS : gazon, feuilles, foin, déchets de jardin, copeaux de bois non traités ou vernis. Poids max. 30kg.



Tournée spéciale branches

Tournée prévue au mois d'avril, réservée pour les déchets verts en vrac. Les dates et informations détaillées seront communiquées par voie de presse.



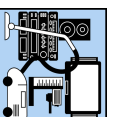
Verre

Débarassés de leurs capsules, bouchons, couvercles ou autres éléments n'étant pas du verre. A déposer dans le conteneur en respectant la séparation des couleurs.



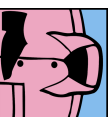
PET

A déposer prioritairement dans les conteneurs ad hoc des points de vente ou peuvent être apportés à la déchetterie intercommunale de Celtaor SA.



Appareils électriques et électroniques

Repris par les points de vente. Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00 ou peuvent être apportés directement à la déchetterie intercommunale de Celtaor SA.



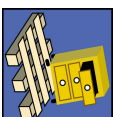
Textiles et chaussures

Propres uniquement, à remettre lors des collectes spéciales des organismes spécialisés ou à déposer dans les conteneurs ad hoc.



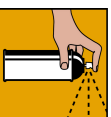
Flacons en plastique avec bouchon

A déposer dans le sac poubelle officiel Celtaor, au besoin les débiter ou les compacter. Par les points de vente.



Bois

Voir déchets encombrants combustibles.



Aérosols

Importants : vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Selon la matière, à déposer avec l'alu ou dans le sac poubelle officiel Celtaor.



Huiles végétales

L'huile végétale peut être déposée devant les conteneurs semi-enterrés qui se trouvent sur le parking communal.



Papier

A déposer ficelé uniquement le jour de la collecte sur les points officiels (SACS OU CABAS REFUSÉS). Possibilité d'utiliser un conteneur autorisé muni d'un autocollant officiel.



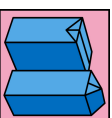
Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Les déchets de repas, lavures doivent être jetés dans le sac poubelle officiel Celtaor.



Déchets spéciaux des ménages

A restituer en priorité aux points de vente. Possibilité de restituer des petites quantités à la déchetterie intercommunale de Celtaor SA.



Berlingots / Briques à boissons

Les emballages en carton pour le lait et autres boissons sont des déchets composites (formés de différentes matières) et ne peuvent pas être recyclés avec le carton. A déposer dans le sac poubelle officiel Celtaor.



Ferraille (objets métalliques)

UNIQUEMENT : les objets provenant des ménages et d'un poids max. de 50 kg. A déposer lors de la collecte prévue sur le parking communal de 10h à 11h.



Piles et accumulateurs

A déposer en priorité dans les conteneurs ad hoc des points de vente. Les batteries de véhicules sont à restituer aux points de vente ou à la déchetterie intercommunale de Celtaor SA.



Plastiques agricoles

A restituer en priorité aux points de vente. Avec des sacs Celtaor taxés dans les conteneurs semi-enterrés.



Cendres de bois

Attention danger d'incendie! Elles peuvent contenir des braises incandescentes plusieurs jours! A entreposer au min. 3 jours dans un récipient métallique fermé, sur socle incombustible. A déposer ensuite dans le sac Celtaor.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A restituer aux points de vente.



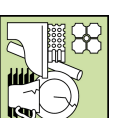
Huiles minérales

A restituer aux points de vente ou peuvent être apportés à la déchetterie intercommunale de Celtaor SA.



Carton propre

A déposer aplati, ficelé ou compacté dans un carton sur les points officiels. NON ADMIS : berlingots, cartons pelliculés ou souillés, tambours de lessive.



Déchets inertes (petites quantités)

Avec les déchets de chantier. Porcelaine, faïences tels que vaisselles, carrelages, pots de fleurs, verre à vitre, miroirs, repris EN PETITES QUANTITES par Demat JB (032.481.42.62) ou apporté à la déchetterie intercommunale de Celtaor SA.



Déchets encombrants combustibles

Sont considérés comme encombrants les objets sans collecte sélective et n'entrant pas dans un sac Celtaor. A déposer sur les points officiels ou contre pmt à la déchetterie intercomm. de Celtaor SA - poids max. 70kg. La collecte débute à 7h.



Aluminium et boîtes de conserve

A déposer dans le conteneur de 800lt qui se trouve à côté de la benne de collecte du verre (parking communal).



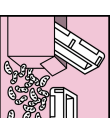
Pneus

A restituer aux points de vente.



Tubes lumineux (néon) / LED

Par les points de vente. Fondation SENS, www.erecycling.ch, 043/255.20.00.



Sages

Les petits blocs sont à fractionner et à déposer dans le sac poubelle officiel Celtaor, les grands blocs UNIQUEMENT peuvent être déposés à la déchetterie intercommunale de Celtaor SA.



Médicaments

A restituer aux points de vente.



Dépouilles d'animaux

Quelle que soit leur taille (max. 50 kg), les dépouilles d'animaux doivent absolument être éliminées par des centres ad hoc. Pour Romont, on peut les apporter au Centre de ramassages de Granges.

Moloks dans lesquels les sacs poubelle « Celtor » doivent être déposés



Nouvelle benne de collecte de verre avec tri des couleurs



Pour la collecte de l'alu et du fer blanc, un conteneur gris de 800lt est mis à disposition. Il se trouve juste à côté de celui de la récupération du verre.

Rappel de bon sens



La commune a installé des Robidog et paie une personne pour vider et entretenir ces installations.

Or, il semble que certains propriétaires de chiens laissent les crottes de leurs animaux à quelques mètres des poubelles « Robidog » ou pire encore laissent les sacs plastiques dans la nature.

Le conseil rappelle que TOUTES les déjections doivent être ramassées et déposées dans les poubelles spécialement prévues à cet effet et ceci même dans les forêts.

